



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction du développement territorial, des  
infrastructures, de la mobilité  
et de l'environnement DIME  
Direktion für Raumentwicklung, Infrastruktur,  
Mobilität und Umwelt RIMU

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg  
T +41 26 305 36 04  
www.fr.ch/dime

Aux médias accrédités auprès  
de la Chancellerie d'Etat

*Fribourg, le 31 août 2022*

Communiqué de presse

**Embargo : mercredi, 31 août 2022, 9h00**

---

## **Entrée en force du PAC AgriCo à Saint-Aubin : accord passé avec les recourants**

*La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP), la section fribourgeoise de l'Association transports et environnement (ATE) et la commune de Belmont-Broye retirent leurs recours contre le plan d'affectation cantonal (PAC) AgriCo. Elles ont signé des conventions en ce sens avec l'Etablissement cantonal pour la politique foncière active (ECPF).*

Les parties ont trouvé un terrain d'entente pour permettre un retrait des recours. Les conventions prévoient notamment plusieurs mesures pour limiter au maximum les effets du trafic et promouvoir une mobilité douce et durable. Par exemple, le nombre de places de stationnement sera limité à la moitié des valeurs de référence des normes de l'Association suisse des professionnels de la route (VSS), sur la base du potentiel total de développement du site. Comme déjà prévu dans le PAC, le parking sera centralisé et construit par étapes et en fonction des besoins.

### **Une mobilité anticipée et contrôlée**

La convention prévoit en outre un outil innovant, un guichet de mobilité. Celui-ci sera composé de l'ECPF, de représentants des entreprises présentes sur le site, de la commune de Saint-Aubin, de la région et de l'ATE. Ce guichet sera chargé notamment de faire des propositions dans le cadre du plan de mobilité du site, d'émettre un avis sur les plans de mobilité des demandes de permis de construire, de participer à la gestion des places de stationnement, de promouvoir l'usage de la mobilité douce ou encore d'assurer le monitoring du trafic du site.

Son implication ne se limitera pas à la phase de développement d'AgriCo, mais se poursuivra une fois le site entièrement construit. Son rôle sera d'anticiper l'évolution de la mobilité dans le secteur et de proposer des solutions innovantes pour la gestion du trafic.

Pour rappel, le PAC prévoit également la cantonalisation de la Route de l'Industrie, actuellement communale, en échange de la communalisation d'un tronçon de route cantonale, pour en faire l'accès principal au site AgriCo depuis l'autoroute et éviter ainsi la traversée de la localité de Domdidier.

## **Des mesures en faveur du paysage et de la nature**

La convention signée avec la SL-FP prévoit par ailleurs différentes mesures d'aménagement sur le site, dans le but de créer une certaine interconnexion des éléments naturels et de paysage. Ces mesures seront définies en collaboration avec le Service des forêts et de la nature (SFN) ainsi que Grangeneuve. Enfin, le périmètre d'évolution pour une construction haute est maintenu, mais ne pourra pas se réaliser avant fin 2031, soit dix ans après l'approbation officielle du PAC. En cas de projet de tour, un concours, dans lequel la SL-FP sera intégrée comme membre du jury, sera organisé et devra prendre en considération les qualités paysages et environnementales de la construction et prouver son intégration au site et dans le paysage.

## **Un campus durable**

La signature des conventions permet au PAC AgriCo d'entrer en force et de développer les projets prévus pour satisfaire les demandes des entreprises. Formé de 277'000 m<sup>2</sup> de zone industrielle entouré de près de 100 hectares de zone agricole, abritant des bâtiments protégés, le campus AgriCo recense une richesse patrimoniale et naturelle qui représente un atout important pour la qualité de travail sur le site. Selon le PAC, AgriCo doit devenir un campus, où il est agréable de travailler et d'innover, qui est durable et qui offre des espaces publics et des espaces verts de qualité.

Le projet représente le premier exemple de la nouvelle philosophie voulue par l'ECPF et l'Etat de Fribourg en matière de développement, basé sur les trois piliers du développement durable et qui vise la création de sites industriels adaptés aux défis du XXIème siècle, créateurs d'emplois mais également ouverts à la société civile et attractifs pour les entreprises ainsi que pour leurs collaboratrices et collaborateurs.

### **Contacts**

—

**Olivier Curty**, Président du Conseil d'Etat, Président du Conseil d'administration de l'ECPF, Directeur de de l'économie, de l'emploi et de la formation professionnelle, T +41 26 305 24 02

**Jean-François Steiert**, Conseiller d'Etat, Directeur du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, T +41 79 204 13 30

**Raimund Rodewald**, Directeur de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, T +41 31 377 00 77

**Prisca Vythelingum**, Secrétaire générale ATE Fribourg, T +41 79 559 10 40

**Albert Pauchard**, Syndic de Belmont-Broye, T +41 79 725 65 50